



Paris - Bruxelles - Frankfurt - London - Roma - Madrid - Zürich - Washington - Chicago - Auckland

CEED – Communiqué de Presse
29 juillet 2012

Olivier Karrer
Arrestation d'un opposant politique et
du seul expert non allemand des administrations de justice familiale en Allemagne :
Entre mensonges et propagandes d'Etat, les raisons cachées de cette arrestation, des demandes
d'extradition et du procès politique qui s'annonce

L'Allemagne s'apprête à perdre près de 15 millions d'habitants dans les 40 prochaines années. Cette situation est née à la fois d'un vieillissement de la population et d'un taux de natalité extrêmement faible qui ne permet pas le renouvellement de la population. Si ce dernier point constitue aujourd'hui un avantage économique très appréciable pour ce pays (quasi absence de chômage), il présage à long terme une véritable faillite démographique et économique.

Ce triste constat a amené ce pays à mettre en place une politique familiale drastique et pragmatique, inspirée par une administration d'un autre temps, **Maître chanteuse, bonne gardienne des mœurs allemandes**, qui détient quasiment tous les pouvoirs y compris des pouvoirs de police étendus : le JUGENDAMT.
([http://www.youtube.com/watch?v= DBIa-WMmFY&playnext=1&list=PL85A273E7AEA4D4DB](http://www.youtube.com/watch?v=DBIa-WMmFY&playnext=1&list=PL85A273E7AEA4D4DB))

Cette administration, qui place indirectement la justice familiale allemande sous tutelle, afin de préserver l'intérêt de la communauté des allemands en matière d'enfants, est à l'origine de violations des droits fondamentaux des parents et des enfants sans précédent ces cinquante dernières années.
(http://www.youtube.com/watch?v=3VHfK68TJ8A&feature=results_main&playnext=1&list=PLA47E821363CFAAF7 ; <http://youtu.be/mPEbZA75e8s> ; <http://youtu.be/Df8SLTPs1Nc>)

C'est aussi une véritable économie parallèle liée aux enfants qui représente entre 20 et 30 milliards d'euros chaque année et fait intervenir un grand nombre d'acteurs de la société allemande (**annexe 1**).

Depuis près de 13 ans, Monsieur Olivier Karrer, président de l'association CEED, dénonce ces faits et se bat **bénévolement** aux côtés des parents victimes, tout comme lui, des abus de l'Etat allemand. Il est aujourd'hui **un des très rares experts non allemands** capables d'expliquer les mécanismes juridiques qui mènent à ces situations dramatiques et sans issues où le parent non allemand fini toujours tôt ou tard par être définitivement coupé de tout lien avec son enfant retenu en Allemagne et pour lequel il doit financer une éducation purement allemande.

Aujourd'hui, parce que Monsieur Karrer finalisait des mémoires visant à expliquer ces mécanismes aux juristes du parlement européen, perdus et déroutés par la complexité du droit allemand, il fait l'objet d'accusations calomnieuses très graves. Ces accusations essentiellement portées par Madame Nicole Kandler, de nationalité allemande, condamnée à plusieurs reprises par la justice, ont été reprises, comme du pain bénis par le parquet de Munich dans l'affaire Colombo et transmises au très dévoué procureur de Milan, Monsieur Gaglio. Ainsi Madame Nicole Kaendler, a délibérément fait un faux témoignage sous serment en Italie et a déclaré, sans avoir à le prouver, que M. Karrer se faisait rémunérer par des parents qui essayaient de récupérer un contact avec leurs enfants, volés de façon « deutsch-legal » par les administrations allemandes. Ces

déclarations mensongères, bien que contestées par des témoins officiellement, ont conduit beaucoup de parents, moins connus que monsieur olivier Karrer, à être enfermés en prison en Italie et en Allemagne.

Monsieur le procureur Gaglio qui a fait une faute professionnelle très grave, en ayant fait enlevé par la police italienne les enfants de Madame Colombo alors réfugiés en Slovénie avant de les remettre à l'Allemagne sans aucune base légale, se sert aujourd'hui des accusations de Mme Kandler pour couvrir ses erreurs professionnelles et se venger de Madame Marinella Colombo, une mère qui a réussi, à sa barbe pendant plus d'un an, avec l'aide de sa famille à cacher ses enfants afin d'éviter qu'il ne disparaissent à jamais en Allemagne. Cette situation insupportable pour monsieur Gaglio a conduit à ce qu'il demande des moyens quasi-militaires au juge Varanelli (caméra laser d'espionnage) pour traquer et faire parler cette mère de famille, retrouver les enfants et les envoyer en Allemagne et enfin procéder à des représailles sur toutes les personnes qui ont pu l'aider de quelques manières que ce soit.

Ainsi, toute une série de personnes en Europe qui avaient de près ou de loin soutenue Marinella Colombo ou Monsieur Karrer dans cette lutte contre l'Etat allemand se sont vue **menacées, perquisitionnées, arrêtées** sur la base « d'écoutes téléphoniques » : Madame Kalina, mère allemande, malade du cancer ; Monsieur Shallmey, chef d'entreprise en Allemagne ; Madame Hines, productrice New Yorkaise de spectacle et maman d'un bébé de 4 mois. Toutes ces personnes ont un point commun l'Allemagne, son JUGENDANT et sa politique familiale.

Parce que Monsieur le procureur Gaglio, ne pouvait rien reprocher individuellement à ces personnes, il a finalement sur conseil allemand, décidé de toutes les poursuivre pour « association de Malfaiteurs, de kidnappeurs d'enfants »...faisant ainsi de l'association CEED qui ne vit que de l'aide très modeste de ces parents déjà ruinés par l'Allemagne une organisation dotée de millions d'Euros qui enlève des milliers d'enfants. Un fantasme qu'il n'hésite pas à essayer dans la presse italienne même au complet mépris de son devoir de réserve et accessoirement du secret de l'instruction du juge Varanelli.

Le comportement de Monsieur Gaglio, outre le fait qu'il gaspille l'argent du contribuable italien, permet à l'Allemagne d'éliminer purement et simplement tous les opposants à sa politique familiale **nationaliste, discriminatoire et anti-européenne** sans même qu'officiellement les autorités allemandes ne s'en mêlent. Ainsi en plaçant Monsieur Gaglio sous surveillance, les autorités allemandes complices gardent une image « propre » de pays victime du terrorisme international, de parents « Kriminels ».

Cette situation rocambolesque a conduit, le parquet de Munich d'un commun accord avec celui de Milan, à émettre concomitamment deux mandats d'arrêt européens (MAE) dirigés contre Monsieur Karrer. Ces deux mandats d'arrêt, dont certains groupuscules allemands parlaient déjà au mois de mars sur Facebook, ont été lancés juste après la prise de fonction du nouveau président de la république française, Monsieur François Hollande, juste après la constitution du nouveau gouvernement français d'alternance et juste avant les vacances judiciaires et parlementaires.

Le moment choisi n'est donc clairement pas un hasard et démontre une volonté préméditée de tromper les autorités françaises, d'autant plus que depuis la mise en place du MAE, celles-ci n'ont plus la possibilité d'examiner les accusations au fond et sont contraintes de faire aveuglément confiance aux autorités requérantes (Lettre ouverte au Président du Conseil de la République Italienne Monsieur Silvio Berlusconi : http://www.jugendamt-wesel.com/COMMUNIQUE_PRESSE_Colombo/lettre_ouverte_Berlusconi_Schulz_Jugendamt_Marinella_Colombo_12-2010_FR.htm).

Aujourd'hui cette association, unique en son genre, est directement menacée et fait l'objet d'une campagne de diffamation cynique et abjecte de la part des deux parquets et en particulier de celui de Milan qui n'hésite pas à faire des déclarations mensongères à l'agence nationale de la presse italienne (ANSA).

Les enjeux pour l'Allemagne sont énormes, il s'agit de plusieurs centaines de millions d'euros, voire de milliards d'euros, et Olivier Karrer, par son savoir et sa détermination, constitue actuellement un réel danger pour la République Fédérale d'Allemagne qui depuis quelques mois utilise les médias d'état (Spiegel, ARD) pour préparer l'opinion publique à **sa disparition de la vie publique**.

Ainsi, **Jeudi 12 juillet**, Monsieur Olivier Karrer a été arrêté à Strasbourg sur indication du BRI français. Comme les italiens en 2011, les français ont utilisé sur ordre allemand leur meilleur service de police pour localiser **l'opposant politique Olivier Karrer**, citoyen français et le remettre aux autorités italiennes qui l'extraderont plus tard **avec l'accord de la France** en Allemagne et tout cela **au frais du contribuable français**. En procédant ainsi, l'Allemagne, pays à l'origine de tous ces conflits juridiques, espère que l'affaire Olivier Karrer sera tombée dans les oubliettes au moment de son transfèrement en Allemagne.

Il faut préciser que cette arrestation est intervenue une dizaine de jours après **l'introduction dans son ordinateur d'un virus** l'empêchant de poursuivre tout travail.

L'Allemagne vient de gagner une bataille importante contre ces parents récalcitrants, elle a convaincu un procureur et un juge italien ainsi qu'un juge français que les vraies victimes étaient des rebelles, des « Kriminels » qui ne veulent pas se soumettre à l'ordre allemand, au « droit universel des allemands ».

Monsieur Karrer ne pourra donc pas donner une énième conférence au parlement européen comme prévu le 12 septembre prochain. Il devait y expliquer les techniques juridiques employées par les autorités allemandes pour imposer le droit allemand au sein des autres juridictions via les instruments communautaires et les conventions internationales, tout en empêchant l'application effective du droit des autres nations au sein de la juridiction allemande sous une façade parfaitement légale, « Deutsch Legal ».

Un échantillon de ce type de pratique et du travail, qu'il a récemment effectué, a été déposé à la commission des pétitions du parlement européen et porte le nom de « Pétition Beistandschaft », du nom de la mesure allemande qui s'approprie par voie administrative, mais sous couvert juridique et sans aucunes possibilités de recours, les pensions alimentaires des étrangers en absence de toute décision de justice (**annexe 2**).

Cette pétition explique notamment comment bientôt avec l'entrée en vigueur du règlement 4/2009, l'Allemagne pourra, sur simple décision administrative légalisée pour la forme par le tribunal local, spolier le patrimoine des parents non allemands résidants hors d'Allemagne sans aucun contrôle possible des juridictions des autres Nations.

M. Karrer est aujourd'hui en prison pour avoir rendu publique cette vérité dont les Allemands se servent depuis des décennies, de façon parfaitement dissimulée.

Parallèlement, le jour de l'arrestation de Monsieur Olivier Karrer, les députés européens allemands se sont ligüés, tous bords politiques confondus, pour faire obstacle aux mesures préconisées par la commission d'enquête sur le JUGENDANT ordonnée par la commission des pétitions du parlement européen et dirigée par le député européen Philippe Boulland.

Ainsi, les mesures les plus importantes comme le simple déploiement d'observateurs des procédures judiciaires en Allemagne ont été catégoriquement rejetées grâce au très puissant lobbying du JUGENDAMT et de ses associations satellites déployées au sein même du parlement européen.

Dans ces conditions comment l'Europe pourrait-elle permettre à ces enfants de vivre leurs deux cultures ? Comprenez bien la situations : si en France comme dans la plupart des pays d'Europe, le biculturalisme est vécu comme une richesse où l'enfant fait sien ses deux cultures, en Allemagne les enfants de l'immigration n'ont d'autre choix, pour être acceptés par la société allemande, que d'être plus allemand qu'allemand et d'abandonner complètement leur seconde culture et ceci dès le plus jeune âge garantissant ainsi leur maintien définitif sur le sol allemand.

Quand l'Europe aura t-elle le courage de résoudre « ce problème avec l'Allemagne » comme de déclarait Viviane Reding, commissaire européen en charge de la Justice et des Droits Fondamentaux, le 25 octobre 2010 devant la commission des pétitions et dont le chef de cabinet Monsieur Martin Selmayr, **un juriste émérite allemand** considère que l'Europe ne peut rien pour ces parents à qui il conseille de retourner voir leurs « bourreaux » en Allemagne pour trouver des solutions.

N'oublions jamais que l'affaire « Karrer » a démarré, il y a près de 13 ans le jour où la France a extradé vers l'Allemagne sans base légale le petit Julian âgé de 4 ans après qu'il ait passé une nuit dans une prison française avec son père. A l'époque les règlements dit Bruxelles n'existaient pas, Monsieur Karrer n'était alors pas officiellement en instance de divorce et le lieu de résidence habituelle de la famille Karrer était la France. C'est sur la base de cette bavure judiciaire française et de sa complicité avec les autorités allemandes que tout a commencé.

Aujourd'hui ce sont les parents victimes qui expliquent le droit des allemands aux juristes européens qui ne le comprennent pas et qui, trop souvent par compromission ou par facilité préfèrent faire confiance aux juristes allemands. Ce faisant, ils font condamner leurs propres concitoyens en appliquant au sein même de leur juridiction le droit des allemands qu'ils ne comprennent pas. C'est la raison pour laquelle nous attendons de nos dirigeants qu'ils agissent et non **qu'ils collaborent par leur passivité**. Maintenant qu'ils sont informés de la situation, ils ne peuvent plus dire « qu'ils ne savent pas » comme jadis lors des périodes les plus sombres de l'Allemagne.

Afin que le passé ne reproduise pas encore une nouvelle fois, nous demandons à ce qu'une **commission d'enquête internationale** soit créée pour faire toute la lumière **sur les pratiques criminelles** de l'Allemagne en matière de justice familiale et plus particulièrement sur les raisons qui ont mené à l'émission conjointe de deux MAEs à l'encontre de Monsieur Karrer, président du CEED.

L'Association CEED Europa